

2021-265

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

FB/TD/ YB / n° 2021/03

Objet de la délibération :

Travaux de renforcement du talus,
route de Nogent le Roi

-Route départementale 4-

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, Jean JOSEPH, SAUTEUR Emmanuel, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD,

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à Denis DURAND
- ROUZET Sylvie, Pouvoir à Jacques GAY
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Secrétaire de séance : Armelle THERON-CAPLAIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2422-12 du Code de la Commande publique,

Vu la convention générale de transfert de maître d'ouvrage et d'entretien entre le Département et la Commune en date du 9 décembre 2003,

Vu le projet d'aménagement de sécurité (reprise des GBA) envisagé par le Département sur la RD 4,

Vu les délibérations du SIEPARE n°3-11-2021 et 4-11-2021 portant autorisation de signature de la convention pour les travaux de renforcement du talus, route de Nogent le Roi.

Considérant l'importance du trafic PL sur la route de Nogent-le-Roi à Epernon combiné à une faiblesse du sol support et du talus existant, conduisent le Département à engager des travaux sur cette voie.

Considérant que la convention est tripartite entre le Département, le SIEPARE et la Commune d'Epernon, le montant de la participation de chacun est présenté comme suit :



2021-266

	HT
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR	530 133,00 €
COMMUNE D'ÉPERNON	130 825,00 €
SIEPARE	36 000,00 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (estimé)	696 958,00 €

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- APPROUVE la programmation de ce projet pour les travaux renforcement du talus, route de Nogent le Roi sur la Route départementale 4
- AUTORISE le maire à signer la convention pour les travaux suscités avec le SIEPARE et le Département d'Eure-et-Loir.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 décembre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

